

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON D'EPINAY SOUS SENART

MAIRIE DE QUINCY-SOUS-SENART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à dix-huit heures, le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Boussy-Saint-Antoine,

**Etaient présents les délégués ci-après :**

**OBJET : N° 7**

**Modification du tableau  
des effectifs**

date de convocation :  
28 février 2023

date d'affichage :  
28 février 2023

Nombre de délégués  
en exercice : 8

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**BOUSSY-SAINT-ANTOINE**

**MEMBRES TITULAIRES**

M. Romain COLAS, maire  
Mme Christine COTTE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire  
M. Sébastien CEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Meriem RAFRAFI, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire

**QUINCY-SOUS-SENART**

**MEMBRES TITULAIRES**

Mme Christine GARNIER, maire  
Mme Danielle COUVREUX, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. Fabien FOURNIER, conseiller municipal  
M. Jacky GERARD, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire

**Secrétaire de séance** : Mme Christine COTTE

**Objet n°7 : Modification du tableau des effectifs au 15 mars 2023**

Le Comité Syndical,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

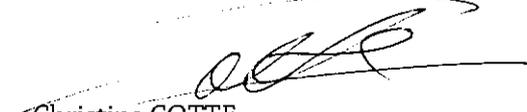
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la transformation de deux emplois d'adjoint technique à temps complet en deux emplois d'adjoint administratif à temps complet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Présidente  
  
Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

  
Christine COTTE

## IV- ANNEXE- AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

Accuse de réception en préfecture  
091-259102549-20230306-DEL-7-03-23-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2023  
Date de réception préfecture : 15/03/2023

## ETAT DU PERSONNEL AU 15/03/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE - 1</b>		12	0	12	7	2	9
Directeur général des services	A	0	0	0	0	0	0
Collaborateur de cabinet	A	0	0	0	0	0	0
Attaché principal	A	1	0	1	0	0	0
Attaché	A	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	0	4	3	0	3
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> class	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	6	0	6	4	2	6
<b>TECHNIQUE - 2</b>		2	0	2	0	0	0
Contrôleur en chef	B	0	0	0	0	0	0
Contrôleur principal	B	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	2	0	2	0	0	0
<b>SOCIALE - 3</b>		0	0	0	0	0	0
<b>MEDICO-SOCIALE - 4</b>		0	0	0	0	0	0
<b>MEDICO- TECHNIQUE - 5</b>		0	0	0	0	0	0
<b>SPORTIVE - 6</b>		0	0	0	0	0	0
<b>CULTURELLE - 7</b>		0	0	0	0	0	0
<b>ANIMATION - 8</b>		0	0	0	0	0	0
<b>POLICE MUNICIPALE - 10</b>		0	0	0	0	0	0
<b>EMPLOIS NON CITES - 11</b>		0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>		14	0	14	7	2	9

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES

## IV-ANNEXE-AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

## ETAT DU PERSONNEL AU 15/03/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
			Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>DIVERS - 1</b>						0	
C.A.E.	C	0	0	0	0	0	0
Apprentis	C	1	0	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		1	0	1	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/123614C du 7.11.2012

(2) CATEGORIES : A, B et C

(3) Emplois budgétaires créés par l'Assemblée Délibérante: les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à

(4) Equivalent temps plein travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT=effectif

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail= 100%) présent toute l'année correspond à 1ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail= 80%) présent toute l'année correspond à

Emplois non cités : exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, etc.....